

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Il seroit de la commune de Sugrens  
 de celle de Max 37.  
 Engrain de Sugrens seize quart  
 rons de seigle, & max seulement  
 douze, plus de Sugrens deux  
 quarterons de froment, & seize  
 quarterons de seigle du gouvernem  
 plus pour Jardin, Cheminier  
 Plantage, environ la femature  
 de deux quarterons, plus son  
 affouage

ND. de ces 40 L. les Enfans de Sugrens en  
 payent Vingtquatre;  
 Quand aux deux quarterons de froment  
 ils versent un droit, appelé droit de  
 Porterie, soit gardés à faire au Chateau  
 de Domartin, & dont la commune s'est  
 eu rachetés il y a environ un siècle  
 à l'exception d'une seule famille, qui  
 a continué a payé ces deux quarteron  
 de froment qui dès lors furent apliqués  
 à la paye du Regent

Nous soussignés déclarons en  
 l'absence d'un Regent avoir  
 répondu aux questions ci dessus  
 conformément à la vérité

F. Du Troc minit  
 Suprag  
 J. Brochon Agent National

Pour le Regent de  
 Villards Thiérolin  
 ( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Villars Thiérolin

un Village

une propre Commune

de la Paroisse de Pency Agence de Villars Thiérolin

d'Échalens

du Léman

il ny a de Maison de hors du Village qu'un Moulin éloigné d'environ un car de lieus, & un Chalet d'environ demi lieus

Villars Thiérolin  
un Chalet de Commune  
& un Moulin

Le Village tout en ligne avec la Maison de l'école tout qu'un Chalet qui a environ un demi lieus & un Moulin un Car d'heures

dans le Village environ de cinquante au Moulin un, au Chalet il ny en na point a présent

25  
No. 13

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

*Pellipetel, Dommartin, Chardonnay & Montaubier, & Percy*b. Leurs distances réciproques. *une demi lieue de distance les unes des autres en été, mais pas en hiver il ne se peut faire que les lieux sont impraticables*

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *On ny enseigne autant possible en est, les principes de la Religion, aussi qu'on apprend à écrire & à Chanter, & a y faire de l'arithmétique*6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *en hiver, & en été le matin depuis les huit heures jusqu'environ midi, la soirée depuis un heure jusqu'à soir*7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *à l'école on ny fait lire dans le vieux, & dans le nouveau Testament on ny fait reciter le Catechisme de l'école de Charité & des recueils de passages*8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *aussi régulièrement que l'on peut*9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver presque tout le jour, en été ny reste suivant les circonstances du temps comme les Enfants viennent à l'école*10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les Enfants ni sont point classés, mais il y sont avancés à mesure de leur savoir*

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *il a été établi suivant les Loix & Statuts du Pays de Vevay*b. D'où est-il? *de Villar Percedin*c. Son nom *Jean François Dufour*

( 3 )

d. Son âge. *vingt ans*e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Point d'enfant*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis vingt quatre années*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *il travailloit du Cordonnier*h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *travailler à l'agriculture de la terre*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } *Environ vingt*b. En été, } *soit garçons ou filles. Environ une trentaine*

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *pour faire un petit Jardin*b. Quelle en est la valeur? *quarante francs*

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Aucun*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *il est assez bien mais il n'est pas délabré*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? *il ne la loue point*d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Commune*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

*quarante huit francs en argent, quatre sacs de seigle deux sacs d'avoine du boit pour la foyage*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des fommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*l'argent d'origine de la Commune, & les deux sacs d'avoine au lieu que le boit le seigle se dirige par les enfans qui viennent à l'école*

*argent, avoine, & boit*

*un petit Morcel de jardins*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles, dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

*Delagnens. Améau. Goumoëns le Juy.*

*Un Village de même Goumoëns le Juy.*

*Une Commune de même Goumoëns le Juy*

*De la Paroisse de Goumoëns la Ville, & de l'Agence du Citoyen Jean Emmanuel Bœnigand.*

*D'Elhellen. Delagnens & Goumoëns le Juy.*

*du Canton*

*Le Moulin Delagnens est du ressort de l'école Delagnens, & celui de Goumoëns le Juy, du ressort de l'école de Goumoëns le Juy.*

*Les deux Moulins sont éloignés du lieu de l'école chacun environ demis quart de lieue.*

*Il n'y en a point qui fréquentent l'école aprésent, parce qu'ils sont trop jeunes.*

*N. 14*